

5 décembre 2017

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 5 décembre 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Paul Henri Arès, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent : M. Louis Coutu, maire.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Réal Vel maire-suppléant de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Trois résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2017;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
 - 6.1 Lettre de démission;
7. Résolution déterminant les dates des séances du conseil pour l'année 2018 ;
8. Résolution concernant le rôle en ligne avec la firme d'évaluation J. Pierre Cadrin;
9. Résolution concernant le service de transport adapté Trans Appel pour l'année 2018;
10. Résolution pour nommer un délégué au comité du service de transport adapté Trans-Appel;
11. Résolution concernant la création d'une réserve pour fin de parc lors du lotissement du matricule 8929-39-7637;
12. Résolution concernant le renouvellement de notre police d'assurance;
13. Résolution pour accepter le budget du Services récréatifs et communautaires de l'entente intermunicipale des loisirs 2015-2018;
14. Résolution pour renouveler notre entente de consultations générales- « Retainer » avec le bureau Paradis, Lemieux, Francis, avocats;
15. Résolution pour autoriser la fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes soit du 23 décembre au 4 janvier 2018;
16. Résolution pour le contrat de service d'Infotech;
17. Résolution pour l'achat d'une banque d'heure avec Infotech;
18. Résolution pour adopter notre quote part concernant le service de sécurité incendie régional de Waterloo;

19. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
20. Résolution pour le mandat d'audit à nos vérificateurs;
21. Résolution concernant les responsabilités des conseillers pour l'année 2018;
22. Résolution pour modifier le tarif du loyer demandé par Garage Lagrandeur;
23. Voirie;
24. Avis de motion concernant le projet de règlement de taxation pour l'année 2018;
25. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
26. Comité; Création d'un comité pour l'engagement d'un inspecteur en urbanisme en collaboration avec Bonsecours et Lawrenceville;
27. Affaires nouvelles;
28. Période de questions
29. Levée de la session;

2017-12-181

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire-suppléant demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire-suppléant appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-12-182

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2017

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 14 novembre 2017;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brien et appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 14 novembre 2017 soit accepté tel que rédigé;

M. le maire-suppléant demande le vote pour l'adoption du procès-verbal tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur le point suivant: aucun

1. Déneigement : Aviser l'ouvreur des chemins de mieux sabler les chemins.

M. le maire-suppléant appelle le point suivant.

2017-12-183

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : Denis Vel

Appuyé par : Jean-Pierre Brien

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 175,27 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	128,79 \$
TRANSPORT	653,25 \$
HYGIÈNE DU MILEU/DÉCHET DOMESTIQUE	2 976,07 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	- \$
LOISIRS ET CULTURES	63,58 \$
ADMINISTRATION	- \$
AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	606,38 \$
AJUSTEMENT OU REMBOURSEMENT	171,21-
	<u>7 603,34 \$</u>
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
TPS à recevoir	352,65 \$
TVQ à recevoir	351,85 \$
FTQ	- \$
TOTAL	<u>8 307,84 \$</u>
Dépense durant le mois	- \$
Salaire déboursé à la séance du conseil	6 093,24 \$
Salaire déboursé durant le mois	- \$
Grand total	<u>14 401,08 \$</u>

M. le maire-suppléant demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2017-12-184-A

6.1 LETTRE DE DÉMISSION

M. Mathieu St-Laurent, inspecteur en urbanisme et en environnement nous dépose sa lettre de démission qui prendra effet le 9 décembre 2017;

2017-12-184

6.2 RÉSOLUTION D'APPUI « FIOLE DE VIE »

Considérant que M. Derek Grilli souhaite implanter le projet « Fiole de vie » qui consiste à fournir aux aînés un outil de plus pour informer les intervenants en situation d'urgence;

Considérant que l'implantation du programme « Fiole de vie » peut sauver des vies;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par Paul Henri Arès que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appui le projet « Fiole de Vie »

M. le maire-suppléant demande le vote : tous les conseillers sont en accord.
Résolutions adoptées à l'unanimité des conseillers présents.

2017-12-185

6.3 CONTRIBUTION À LA FÊTE DE NOËL À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-ÉRABLES

PROPOSÉ PAR : Pascal Gonnin

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Brien

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de six cent cinquante-sept dollars (657\$) à la Fête de Noël de l'École Notre-Dame-des-Érables;

M. le maire-suppléant demande le vote : tous les conseillers sont en accord.
Résolutions adoptées à l'unanimité des conseillers présents.

2017-12-186

6.4 RÉSOLUTION D'APPUI AU CLUB DE SKI DE FOND VAL-PLEIN-AIR

Considérant que le Club de Ski de fond Val-Plein-Air opère depuis plus de 42 ans et son rayonnement dépasse les limites de Valcourt;

Considérant que le projet de construction d'un garage pour remiser leurs équipements devient nécessaire;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Paul Henri Arès appuyé par Jacques Bergeron que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appui la démarche du Club Val-Plein-Air auprès de la MRC du Val-Saint-François dans le cadre des projets structurants au fonds général.

M. le maire-suppléant demande le vote : tous les conseillers sont en accord.
Résolutions adoptées à l'unanimité des conseillers présents.

2017-12-187

6.5 PROJET « FAIS DU BIEN AVEC TES BIENS »

PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE BRIEN

APPUYÉ PAR DENIS VEL

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de soixante-seize dollars (76\$) pour défrayer le transport pour cette activité;

M. le maire-suppléant demande le vote : tous les conseillers sont en accord.
Résolutions adoptées à l'unanimité des conseillers présents.

2017-12-188

6.6 PARTENARIAT GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

Considérant que nous avons des jeunes qui participent à ce défi;

Considérant que nous voulons encourager nos jeunes à de saines habitudes de vie;

Pour ces motifs sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cent-vingt-cinq dollars (125\$) à l'activité du Grand défi Pierre Lavoie organisée par l'école l'Odysée chapeauté par M. Stéphane Bernier, enseignant en éducation physique;

M. le maire-suppléant demande le vote : tous les conseillers sont en accord.

Résolutions adoptées à l'unanimité des conseillers présents.

2017-12-189

7. RÉOLUTION POUR DÉTERMINER LES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Denis Vel
Appuyé par Paul Henri Arès**

Et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018. Ces séances se tiendront le premier mardi du mois à l'exception du mois de janvier qui sera le 2^e mardi en 2018 et débiteront à 19 h 30:

09	JANVIER 2018
6	FÉVRIER 2018
6	MARS 2018
3	AVRIL 2018
1	MAI 2018
5	JUIN 2018
3	JUILLET 2018
7	AOÛT 2018
11	SEPTEMBRE 2018
2	OCTOBRE 2018
6	NOVEMBRE 2018
4	DÉCEMBRE 2018

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

M. le maire-suppléant demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-12-190

8. RÉOLUTION CONCERNANT LE RÔLE EN LIGNE

Considérant que notre firme d'évaluation JP Cadrin et associés offre déjà la consultation pour nos employés;

Considérant que la consultation publique du rôle d'évaluation foncière peut être ajoutée sur notre site web;

Considérant qu'il n'y a pas de frais d'utilisation pour l'ajout de la consultation sur le site web;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'ajout de la consultation publique du rôle d'évaluation foncière à notre site Web;

M. le maire-suppléant demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-12-191

9. RÉOLUTION POUR LE TRANSPORT ADOPTÉ-TRANS-APPEL INC

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente.

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel inc., l'organisation du service de transport adapté.

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2018 et de payer la quote-part établie à \$ 3.85 par personne pour un montant total de deux mille trois cent deux dollars et trente sous (2 302,30\$);

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2018 : 3.25\$ pour un déplacement local, \$7.50 pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke).

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les prévisions budgétaires 2018 de l'organisme Trans-Appel inc.

M. le maire-suppléant demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-12-192

10. RÉOLUTION POUR DÉLÉGUER UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU VAL-SAINT-FRANÇOIS-TRANS-APPEL EN 2018

Considérant que nous devons nommer un délégué pour siéger sur le comité de transport adapté et collectif du Val-Saint-François;

Considérant que M. Louis Coutu est déjà nommé comme délégué pour représenter la MRC du Val-Saint-François;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin que le conseil de la municipalité délègue M. Louis Coutu pour nous représenter au sein du comité de transport adopté et collectif Trans-Appel du Val-Saint-François;

M. le maire-suppléant demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-12-193

11. RÉSOLUTION CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR DES FINS DE PARC OU DE TERRAIN DE JEUX

Considérant que nous avons opté pour l'option monétaire lors du lotissement du chemin Vallières matricule 8929-39-7637;

Considérant que le montant monétaire s'élève à huit mille sept cent cinquante dollars (8750\$);

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par Pascal Gonnin, conseiller que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle créera un fonds réservé pour parc ou de terrain de jeux pour la somme de huit mille sept cent cinquante dollars (8750\$);

M. le maire-suppléant demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE

Le point est remis à la séance sur ajournement prévu le 21 décembre 2017;

2017-12-194

13. DÉPÔT DU BUDGET DES SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES INTERMUNICIPALE DES LOISIRS 2015-2018

PROPOSÉ PAR PASCAL GONNIN
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE BRIEN
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la facturation 2018 pour les municipalités faisant partis à l'entente;
Que notre contribution pour l'année 2018 sera de sept mille cinq cent dix-huit dollars et quarante-six sous (7518,46\$) soit prévue dans notre budget 2018;
Que la facture 2018 inclus le montant de l'affectation à même la provision de récupérée de l'excédent affecté pour la péréquation aréna;

M. le maire-suppléant demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-12-195

14 OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES- PARADIS LEMIEUX FRANCIS AVOCATS - 2018

Considérant que l'offre de services juridiques de consultations générales – Retainer de Paradis Lemieux Francis Avocats au montant de cinq cent dollars (500,00\$) a été déposée;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Paul Henri Arès que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte offre de cinq cent dollars (500\$) pour les services juridiques déposées par le bureau Paradis Lemieux Francis Avocats;

Que le tarif de base est de cinq cent dollars (500\$) annuellement tel que stipulé aux documents déposés;

Que le document concernant les autres tarifs déposé en septembre 2016 demeure en référence pour la durée du mandat;

M. le maire-suppléant demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-12-196

15. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Pascal Gonin, appuyé par Paul Henri Arès que le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2017 au 4 janvier 2018 inclusivement;

M. le maire-suppléant demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

16. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE-INFOTECH

Le point est remis à la séance sur ajournement prévu le 21 décembre 2017;

17. ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURE AVEC LA FIRM INFOTECH

Le point est remis à la séance sur ajournement prévu le 21 décembre 2017;

18. ADOPTION DU BUDGET DU SERVICE INCENDIE DE WATERLOO

Le point est remis à la séance sur ajournement prévu le 21 décembre 2017;

19. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Mme René a reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires tel que requis par la LER

2017-12-197

20. RÉOLUTION POUR LE MANDAT D'AUDIT POUR LES ÉTATS FINANCIER DU 31 DÉCEMBRE 2017

PROPOSÉ PAR PASCAL GONNIN
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE BRIEN
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confie le mandat d'audit pour les états financiers du 31 décembre 2017 à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l;

Que les honoraires demandés sont de huit mille sept cent cinquante dollars (8 750\$) pour l'audit et de cinq cent soixante-quinze dollars(575\$) pour le MTQ;

M. le maire-suppléant demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-12-198

21. RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL 2018

PROPOSÉ PAR PAUL HENRI ARÈS
APPUYÉ PAR PASCAL GONNIN
Et résolu

Que les membres du conseil siègent sur les comités ou dossiers énumérés ci-après :

Le Larochellois : à confirmer

Voirie côté Nord : Jacques Bergeron

Voirie côté Sud : Paul Henri Arès

Loisirs Locaux/intermunicipaux : Pascal Gonnin

Incendie : Jean-Pierre Brien

Trans-appel : Louis Coutu

Projets courants : volet développement : Denis Vel
Vérification des chèques : Jacques Bergeron
Comité Sécurité Civile : Paul Henri Arès
Les Fleurons du Québec : Jean-Pierre Brien
Dossier Carrières et Sablières : Jean-Pierre Brien
Centre d'action Bénévole : Jean-Pierre Brien
Journée de la pêche : Denis Vel et Réal Vel
Service de surveillance et Milieu Scolaire : Pascal Gonnin
CCU : Jacques Bergeron
Décoration de Noël : Denis Vel et Réal Vel
Table des aînés : Jean-Pierre Brien
Nouveaux arrivants : Paul Henri Arès et Louis Coutu
Fondation du CEGEP de Sherbrooke : Jacques Bergeron
Fête des bénévoles : Disponibilité en avril.
M. le maire-suppléant demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

M. Réal Vel, maire suppléant annonce le point suivant et se retire de la discussion.

M. Paul Henri Arès quitte la salle du conseil.

2017-12-199

22. LOCATION D'UN ESPACE DANS UN GARAGE APPARTENANT À GARAGE LAGRANDEUR

Considérant que nous avons reçu de nouvelles informations (assurance) concernant le tarif demandé par les propriétaires du Garage Lagrandeur;

Considérant que des frais supplémentaire de 10\$ par mois nous sont demandés, ce qui porte le montant du loyer à 150\$ par mois plus les taxes applicables;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Bergeron, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité accepte l'ajout de 10\$ par mois pour louer un espace de 144 pieds² dans un de leur garage avec électricité fourni;

Que le montant total sera de cent soixante-quatre dollars et quatre-vingt-seize sous (164,96\$) par mois;

M. le maire-suppléant demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

MM. Réal Vel et Paul Henri reviennent dans la discussion.

23. VOIRIE

Lors de la dernière neige les chemins étaient glacés. Nous demanderons plus de sablage.

2017-12-200

24. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE PROJET DU RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle veut adopter un budget municipal pour l'année financière 2018 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

- ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations ;
- ATTENDU QUE selon l'article 988 du *Code municipal* toutes taxes doivent être imposées par règlement;
- ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;
- ATTENDU QUE selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application d'intérêts et de frais sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

Il y sera pris en considération les points suivants lors de la préparation du budget :

ARTICLE 1 : TAUX DES TAXES :

Que le taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2018 soit établi ainsi :

Taxe Foncière Générale

Il est imposé et il sera prélevé, pour l'année 2018, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe foncière générale sur la base de la valeur portée au rôle d'évaluation à raison _____\$/100\$ par cent dollars de l'évaluation foncière. Ce taux s'applique aux valeurs agricoles et non agricoles des exploitations agricoles enregistrées (EAE)

- _____\$ par 100\$ d'évaluation.

Taxe foncière remboursement fonds roulement :

_____\$/100\$ d'évaluation foncière;

Taxe incendie :

_____ \$ par unité et 0,02\$/100 d'évaluation, (inclus dans la taxe foncière de _____ \$) selon les modalités du règlement #200 et le règlement #200 amendé pour ajouter un taux à l'évaluation.

Collecte Sélective et ICI :

_____ \$ par usager, selon l'entente de la MRC du Val-Saint-François,

Collecte des résidus domestiques et ICI :

_____ \$ par usager et un montant spécifique pour chaque commerce tel que spécifié sur le contrat de la collecte des résidus domestiques. *
le 1^{er} Jeudi de chaque mois

Assainissement des eaux usées prêt :

_____ \$ par logement concerné, selon le règlement #97-229

Assainissement des eaux usées Entretien :

_____ \$ par logement concerné, selon le règlement #97-229

Vidange fosse septique :

_____ \$ par unité (en 2018 la partie située au Sud de la principale sera vidangée).

Collecte des matières organiques :

_____ \$ par unité de logement

ARTICLE 2 TARIFICATION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
2008-310(secteur Sainte-Anne sud/Érables

- SECTEUR A-B-C Pour pourvoir à vingt-huit virgule deux pour cent (28,2%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2008-310 section 3.1 de l'article 3 pour l'année 2018, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur des secteurs ABC situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de _____\$ par unité.
- SECTEUR B Pour pourvoir à vingt-un virgule deux pour cent (21,2%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2008-310 section 3.2 de l'article 3 pour l'année 2018, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur B situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de _____\$ par unité.
- SECTEUR C Pour pourvoir à sept virgule sept pour cent (7,7%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2008-310 section 3.3 de l'article 3 pour l'année 2018, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur C situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de _____\$ par unité.
- SECTEUR D Pour pourvoir à quarante-deux virgule neuf pour cent (42,9%) des dépenses engagées relativement aux intérêts sur le règlement d'emprunt 2008-310 section 3.4 de l'article 3 pour l'année 2018, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposable de la municipalité sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle en vigueur chaque année au taux de _____\$/100

ARTICLE 3 TARIFICATION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
2012-403 secteur Lagrandeur

- SECTEUR A Pour pourvoir à soixante pour cent (60%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2012-403 article 8 pour l'année 2018, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur A situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de _____\$ par unité.
- SECTEUR ENS. Pour pourvoir à quarante pour cent (40%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2012-403 de l'article 6 pour l'année 2018, il sera par le présent règlement imposé et il

sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposable de la municipalité sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle en vigueur chaque année au taux de _____\$/100.

ARTICLE 4 TARIFICATION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2015-415 Secteur Aulair/Sanctuaire

SECTEUR A Pour pourvoir à cinquante-huit pour cent (58%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2015-415 article 7 pour l'année 2018, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur A situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de _____\$ par unité.

SECTEUR ENS. Pour pourvoir à quarante-deux pour cent (42%) des dépenses engagées relativement aux intérêts sur le règlement d'emprunt 2015-415 de l'article 8 pour l'année 2018, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposable de la municipalité sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle en vigueur chaque année au taux de _____\$/100.

Les articles suivants seront révisés également pour le prochain budget

ARTICLE 5 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES :

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15%.

ARTICLE 6 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS :

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte le total de la taxe foncière est égal ou supérieure à 300\$, la taxe foncière peut être payée, au choix du débiteur, en un versement unique ou *en cinq versements égaux*.

ARTICLE 7 : COMPENSATIONS

Les règles prescrites dans le précédent paragraphe s'appliquent à toutes taxes et compensations imposées aux propriétaires par le présent règlement

ARTICLE 8 : DATE DES VERSEMENTS :

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le 30^e jour suivant la date de l'expédition des comptes ou la date fixée par règlement soit :
1^{er} : 8 MARS, 2^e : 10 MAI, 3^e : 12 JUILLET, 4^e : 13 SEPTEMBRE, le 5^e : 15 NOVEMBRE

ARTICLE 9 : PAIEMENT EXIGIBLE :

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

ARTICLE 10 : TAXATION COMPLÉMENTAIRE

La taxation complémentaire devra être acquittée 30 jours de la date de facturation mais si le compte est égal ou supérieur à 300\$ il pourra bénéficier de trois versements égaux à intervalle de 30 jours.

ARTICLE 11 : ESCOMPTE

Un escompte de ____ sera accordé à toute personne qui paie en totalité le montant de ses taxes avant l'échéance du premier versement (exemple AVANT le 09 MARS 2018). (CM 1007)

ARTICLE 12 : FRAIS D'ADMINISTRATION POUR CHÈQUE OU ORDRE DE PAIEMENT RETOURNÉ (NSF)

Un montant de quarante-deux dollars et cinquante (42,50\$) de frais d'administration sera réclamé au contrevenant. (CM 962-1)

ARTICLE 13 FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les frais de déplacements seront remboursés au tarif de 0,45\$/km et pour les employés de bureau et les membres du conseil

ARTICLE 14 FRAIS POUR REPRODUCTION

PHOTOCOPIE : 0,30\$ la copie et pour plus de 10 copies 0,10\$ la copie supplémentaire

TÉLÉCOPIE : 2,50\$ pour les deux premières feuilles et 0,30\$ la feuille supplémentaire

ARTICLE 15 FRAIS POUR OUVERTURE DE DOSSIER

Tout règlement et dossier qui exigent des frais pour l'ouverture ou étude seront de 30,00\$ payable au dépôt de la demande

ARTICLE 16: ENTRÉE EN VIGUEUR selon son adoption

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi, pour l'année 2018.

25 DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

M. le maire est absent, le point est remis à la prochaine séance.

2017-12-201

26. COMITÉ CRÉATION D'UN COMITÉ RESSOURCES PARTAGÉES

Considérant que nous devons retrouver un inspecteur (trice) en urbanisme et environnement;

Considérant que la municipalité de Bonsecours et Lawrenceville sont dans la même situation suite au départ de M. St-Laurent;

Pour ces motifs sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de former un comité et de déléguer deux représentants qui seront : M. Louis Coutu, maire et M. Réal Vel conseiller;

M. le maire-suppléant demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

27. AFFAIRES NOUVELLES

*En absence son représentant, M. Jean-Pierre Brien, président du Comité de Gestion de la Paroisse Sainte-Famille, secteur Sainte-Anne-de-la-Rochelle nous dépose la demande suivante;
Est-ce que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'appuyer le projet d'aménagement d'un bloc sanitaire sur la montagne qui sera déposé dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants en nous octroyant le 7500\$ réservé à chaque municipalité dans ce programme.

M. Brien se retire de la discussion

2017-12-202

Considérant que la municipalité doit faire une résolution d'appuie concernant les projets déposés dans le cadre de la politique des projets structurants;
Considérant que les membres sont en accord avec le projet présenté par le comité de gestion Paroisse Sainte-Famille, Secteur Sainte-Anne-de-la-Rochelle;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Paul Henri Arès que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accorde le 7500\$ de l'enveloppé réservée aux municipalités;

M. le maire-suppléant demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

M. le maire-suppléant appel le point suivant

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire-suppléant appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-12-203

29. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Denis Vel que la présente session soit ajournée au 21 décembre 2017 immédiatement après l'adoption du budget, il est 21h00.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Réal Vel, maire-suppléant
« en signant le présent procès-verbal le maire-suppléant est réputé avoir signé toutes les résolutions»

21 décembre 2017

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue jeudi le 21 décembre 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :
M. Louis Coutu, maire.
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Paul Henri Arès, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Deux résidents sont présents.

Tous les membres reconnaissent avoir reçu la convocation dans le délai prévu au CM.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption budget 2018;
4. Adoption du Plan Triennal d'immobilisation 2018-2019-2020;
5. Période de questions;
6. Levée de la session ;

2017-12-204

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Paul Henri Arès, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu;

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu; et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

2017-12-205

3. ADOPTION DU BUDGET 2018

PROPOSÉ PAR Réal Vel

APPUYÉ PAR Jean-Pierre Brien

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le budget 2018 tel que déposé;

BUDGET 2018

REVENUS	
Taxes générale	502 271
TAXES SUR UNE AUTRE BASE	132 487
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXE ET TRANSFERTS CONDITIONNELS	155 693
FINANCEMENT À LONG TERME	34 888
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	29 144
IMPOSITION DE DROITS	41 500
TOTAL	895 983
DÉPENSES :	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	231 690
SÉCURITÉ PUBLIQUE	127 752
TRANSPORT	288 769
HYGIÈNE DU MILIEU :	86 881
LOISIR CULTURE SANTÉ BIEN ÊTRE	38 721
URBANISME	66 680
ADMINISTRATION ET INTÉRÊT SUR PRÊT	12 965
AFFECTATION AUX RÉSERVES	(10 000)
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	52 525
TOTAL	895 983

2017-12-206

4. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2018-2019-2020

secteur	projet	financement	estimé
administration	enseigne numérique	TECQ	25 000,00 \$
administration	ameublement conseil	fonds général	1 000,00 \$
Éclairage publique	lumière coin	fonds général	1 500,00 \$
Sécurité civile	équipement	surplus libre	1 000,00 \$
Sécurité civile	point d'eau	Fonds point d'eau	5 000,00 \$
Voirie	10e rang asphalte	budget -réserve-sub	40 000,00 \$
Voirie	Sainte-Anne Nord	PRIRL	14 430,00 \$
Voirie	Sainte-Anne Nord	fonds général	4 810,00 \$
Voirie	Beauregard	fonds général	3 833,00 \$
Voirie	Beauregard	PRIRL	11 501,00 \$
Épuration	ajout d'équipement	fonds général	700,00 \$
Administration	borne électrique	subvention/fonds général	6 000,00 \$
2019			
urbanisme	développement	fonds général	5 000,00 \$
Éclairage publique	1 lumière	fonds général	2 000,00 \$
Voirie	rue des Érables/ Dale Cleary	programme MTQ	75 000,00 \$
Loisir	Sentier pédestre	ruralité	7 500,00 \$
2020			
Urbanisme	usage industriel	fonds général	5 000,00 \$
Éclairage publique	1 lumière	fonds général	3 000,00 \$

PROPOSÉ PAR Pascal Gonnin

APPUYÉ PAR Jacques Bergeron

ET résolu

Que le plan triennal d'immobilisation 2018-2019-2020 soit adopté;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-12-207

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente séance soit fermée, il est 19h58.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-
verbal le maire est réputé avoir
signé toutes les résolutions »

21 décembre 2017

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance sur ajournement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue jeudi le 21 décembre 2017 à 20h00 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :
M. Louis Coutu, maire.
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Paul Henri Arès, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Louis Coutu maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Retour aux points 6, 12, 16, 17, 26 remis pour la séance sur ajournement et le point 27 pour tout autre dossier à discuter.

2017-12-208

6. CORRESPONDANCE DEMANDE REÇU DE LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE

Considérant que nous avons reçu une demande d'aide financière de la maison des jeunes l'Initiative pour la somme de deux mille quatre cent dollars (2400\$)

ce qui représente la somme de cent cinquante dollars (150\$) par jeunes pour un total de 16 jeunes recensés;

Considérant que nous voulons supporter la maison des jeunes l'Initiative mais que nos ressources financières sont limités;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel appuyé par le conseiller Pascal Gonnin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cent dollars (100\$) par jeunes recensés ce qui représente mille six cent dollars (1600\$);

Que cette soit prévue au budget 2018;

M. le maire demande le vote : 1 contre et tous les autres sont d'accord.
Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents.

2017-12-209

12. RÉSOLUTION CONCERNANT LE RENOUELEMENT DE NOTRE POLICE D'ASSURANCE ET LES PROPOSITIONS DE NOTRE ASSUREUR- MMQ

Proposé par Jacques Bergeron
Appuyé par Réal Vel
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le renouvellement tel que déposé;

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle dépose à la MMQ la liste des avenants retenus pour la prochaine année.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-12-210

16. RENOUELEMENT DE NOTRE CONTRAT DE SERVICES SUITE DE LOGICIELS SYGEM AVEC INFOTECH

Considérant que la firme Infotech nous a déposé une proposition de renouvellement de quatre (4) au même tarif soit quatre mille huit cent vingt-cinq dollars (4 825\$) par an plus les taxes applicable;

Considérant que nous voulons profiter du gel du tarif du contrat de services;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Paul Henri Arès que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre de renouvellement du contrat de services « suite de logiciels Sygem » pour une durée de quatre ans (4) au même tarif pour les années 2018,2019, 2020 et 2021;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-12-211

17. RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES DE LA FIRME INFOTECH-ADDANDA AU CONTRAT DE SERVICE

Considérant que notre banque d'heures est épuisée;

Considérant que la firme Infotech nous a informé que le logiciel Permis sera complètement changer et qu'une banque d'heure sera nécessaire pour la migration;

Considérant que la banque d'heures est valide jusqu'à épuisement des heures;

Pour ces motifs sur proposition du conseiller Réal Vel appuyé par le conseiller Jacques Bergeron le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète une banque d'heure de 26 heures au montant de mille neuf cent soixante dollars (1960\$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-12-212

26. COMITÉ SERVICE DE SURVEILLANCE

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL
APPUYÉ PAR DENIS VEL

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'offrir des petits cadeaux de Noël aux jeunes du service de surveillance Les jeunes Érables pour la somme de cent dollars (100\$).

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-12- 213

27 AFFAIRES NOUVELLES
27.1 COMPTES À PAYER POUR LA FIN D'ANNÉE

PROPOSÉ PAR PASCAL GONNIN
APPUYÉ PAR JACQUES BERGERON

QUE les comptes suivants soient payés

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 175,27 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	128,79 \$
TRANSPORT	653,25 \$
HYGIÈNE DU MILEU/DÉCHET DOMESTIQUE	2 976,07 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	- \$
LOISIRS ET CULTURES	63,58 \$
ADMINISTRATION	- \$
AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	606,38 \$
AJUSTEMENT OU REMBOURSEMENT	171,21-
	<u>7 603,34 \$</u>
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
TPS à recevoir	352,65 \$
TVQ à recevoir	351,85 \$
FTQ	- \$
TOTAL	<u>8 307,84 \$</u>
Dépense durant le mois	- \$
Salaire déboursé à la séance du conseil	6 093,24 \$
Salaire déboursé durant le mois	- \$
Grand total	<u>14 401,08 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-12-214

27.2 RÉSOLUTION 2017-12-202 CONCERNANT LE PROJET DU COMITÉ DE GESTION PAROISSE SAINTE-FAMILLE, SECTEUR SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Proposé par Pascal Gonnin
Appuyé par Paul Henri Arès

Que le conseil abroge la résolution 2017-12-202 concernant le projet du comité de gestion paroisse sainte-famille, secteur Sainte-Anne-de-la-Rochelle considérant qu'il nous manquait des informations et que le délai de soixante-douze heures(72h) n'était pas respecté;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- M. Jean-Pierre Brien se retire de la discussion
- M. J. André Bourassa, délégué du Comité de gestion présente le projet

2017-12-215

27.3 RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET D'INSTALLATION SANITAIRE SUR LE SITE DU SANCTUAIRE (PHASE 2) DÉPOSÉ PAR LE COMITÉ DE GESTION PAROISSE SAINTE-FAMILLE, SECTEUR SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

Considérant que nous avons un montant de sept mille cinq cent dollars (7500\$) par année de réservé dans le programme de la Politique de soutien aux projets structurant;

Considérant que le montant de 2016-2017 et 2017-2018 n'a pas été demandé;

Pour ces motifs sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise le versement du 15 000\$ qui nous est réservé dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants au Comité de gestion Paroisse Sainte-Famille, Secteur Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

Que ce montant soit pour leur demande concernant l'installation sanitaire sur le site du Sanctuaire (phase 2);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- M Jean-Pierre Brien revient dans la discussion.

2017-12-216

27.4 INVITATION DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL
APPUYÉ PAR DENIS VEL
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue M. Coutu à nous représenter au repas organisé par le CAB de Valcourt et région ;
Que le montant de douze dollars (12\$) lui soit remboursé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-12-217

29. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermé il est 20h53.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Cout, maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire-suppléant est réputé avoir
signé toutes les résolutions»